

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : **Mardi 11 mars 2025**

Centre Communal d'Action Sociale

Présents : Mmes / LOMBARDO / BRUNET JAILLY / VIALLE
/CUILLIER / HAMDI
M. DURILLON

Absents / Excusés : Mme ZULIAN / SEYMAT
MM. DUMAS / ALLAMANDO / LEROY/
TRANCHAND / AKYUREK

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO



Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Christine NEMOZ-MOREL

N° 2025/11/03/03

OBJET : CCAS : ADMISSION EN NON VALEUR

Joséphine LOMBARDO, vice-présidente du CCAS de Moirans propose au conseil d'administration de se prononcer sur la prise en compte des produits irrécouvrables proposés par Madame la Trésorière, désignés sur l'état joint (N° liste : 5971590211-ci annexé), après que toutes les poursuites aient été effectuées.

Au vu des titres non recouvrés joints à la présente,

Il est proposé au conseil d'administration :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur le montant de 492.37 € (quatre cent quatre-vingt-douze euros et trente-sept centimes)
- **D'AUTORISER** l'édition du mandat afférent imputé au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget du CCAS

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 11 mars 2025

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Mme Joséphine LOMBARDO
Vice-Présidente du CCAS

